uvsq.fr

UVSQ

Offre de formation

PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCÈS AU CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (CRFPA)

DISCIPLINE(S)	Culture Générale Droit Privé Droit Public
DURÉE DES ÉTUDES	1 an
NIVEAU DE RECRUTEMENT	Bac + 4
COMPOSANTE(S)	Faculté de droit et science politique
SITE(S) D'ENSEIGNEMENT	Guyancourt (Saint-Quentin-en-Yvelines)
FORMATION INITIALE	✓
FORMATION CONTINUE	✓

L'UVSQ propose aux étudiants une préparation à l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA). Celle-ci est organisée par l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ) de l'UVSQ qui propose des cours spécifiquement adaptés à cet examen et répartis sur les journées des jeudis, vendredis ainsi que les matinées du samedi. En fonction des différentes matières listées dans l'onglet programme, vous bénéficierez de cours en présentiel ou en distanciel.

Après réussite à l'examen d'entrée au CRFPA, les écoles d'avocats assurent la formation théorique et pratique des futurs avocats pendant une période de dix huit mois, au moyen d'enseignements et de stages auprès d'un avocat et/ou d'un autre professionnel du droit.

Conditions d'admission

» Étudiants inscrits en Master 1 ou en Master 2 en droit.

- Personnes titulaires d'un diplôme admis en équivalence de la maîtrise en droit et ne s'étant pas inscrites en 3e cycle dans une autre Université, après validation de ce diplôme par la direction de l'IEJ.

Voir conditions d'admission dans l'arrêté du 25 novembre 1998 fixant la liste des titres ou diplômes reconnus comme équivalents à la maîtrise en droit pour l'exercice de la profession d'avocat.

Actuellement s'applique l'article 52 du décret du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat selon lequel : " Pour être admis à se présenter à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle, les candidats doivent être titulaires d'un des titres ou diplômes prévus à l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 précité. A partir du 1er janvier 2025, entrera en vigueur la disposition suivante : nul ne pourra accéder à la profession d'avocat s'il n'est titulaire d'au moins un Master en Droit (Bac+5).
Un arrêté conjoint du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Ministre chargé des universités, va être prochainement adopté pour fixer les titres et diplômes reconnus comme équivalents au Master en Droit pour l'exercice de la profession.
Le Master 1 demeurre la condition exigée pour se présenter à l'examen d'accès au CRFPA mais le candidat devra avoir obtenu un Master 2 pour exercer la profession (par exemple : durant son PPI à l'école d'avocat).
"Nul ne peut se présenter plus de trois fois à cet examen ".

Vous devrez tout d'abord candidater (créer votre profil) avant de réaliser votre inscription administrative (fournir les documents justificatifs et régler la question du paiement) et de passer à votre inscription pédagogique (choisir les matières de spécialité et de procédure pour l'examen du CRFPA).

Il n'y a pas de nombre maximum d'inscriptions à l'IEJ: si vous remplissez les conditions d'inscription et que vous réalisez les différentes démarches avec attention et dans les temps. Nous vous accueillerons avec plaisir dans notre prochaine promotion.

- Campagne de candidature ouverte du 1er avril 2026 au 10 décembre 2026 : E-Candidat
- Ouverture de la compagne des inscriptions administratives (IA) :
 - Juillet 2026 : Primo-entrants
 - Juillet 2026 : Etudiants UVSQ

- Date limite des inscriptions Administratives (IA) le 31 Décembre 2026 (dossier à rendre avant les vacances de Noêl/Nouvel an) et Pédagogiques (IP) du 15 janvier au 30 avril 2027 à l'examen d'entrée au CRFPA - (contact : secretariat.iej@uvsq.fr).

A défaut d'inscription administrative à l'IEJ à cette date, vous ne pourrez pas passer l'examen du CRFPA à la session suivante.

AVANT DE COMMENCER

Toute inscription vous donne droit à participer aux cours et à passer l’examen du CRPFA en septembre si vos inscriptions sont correctement finalisées. Il ne peut y avoir d’inscription en candidat libre, c’est-à-dire que pour passer le CRFPA, vous devez vous inscrire à la formation de l’IEJ.

» Vous relevez de la **FORMATION INITIALE** si vous poursuivez votre cursus d'études sans interruption depuis votre début de scolarité

» Inscription unique à l'IEJ : 635 € (Droits universitaires 256€ + Droits spécifiques 380€)

» Déjà inscrit à l'UVSQ pour l'année en cours en M1 ou M2 Droit : 539€ (Droits universitaires à taux réduit 159€ + Droits spécifiques : 380€)

» Boursiers : Aucun frais d'inscription mais obligation d'assiduité et de rendu des devoirs et examens blancs

Quelque soit votre procédure d'inscription (en formation initiale ou continue), les modalités d'enseignements sont les mêmes.

Les cours seront répartis du lundi au vendredi de 16h à 20h et les samedis de 8h à 12h ou 13h de la mi-janvier à la mi-juillet 2027. Les cours de Libertés et Droits Fondamentaux et d'Anglais ont lieu le plus souvent en journée et en présentiel pour s'exercer à l'oral.

Les modalités (présentiel / distanciel) varient en fonction des choix pédagogiques des enseignants pour leurs cours.

Vous aurez en complément de nombreux entraînements en distanciel.

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN FORMATION INITIALE

Contact : Maison de l'étudiant - se présenter à l'accueil
1 allée de l'astronomie - 78280 Guyancourt

Paiement échelonné en 3 fois : possible jusqu'à mi-octobre.

Situation 1 : Vous étiez déjà inscrit à l'IEJ l'année précédente

» Étape 1 : Attestation de l'Acquittement de la CVEC d'un montant de 105€ pour 2026-2027 à régler auprès du CROUS sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr

» Étape 2 : Réinscription : https://inscription.uvsq.fr/iareinsweb/etapes/identification.jspx

» Identifiant : Numéro étudiant

» Mot de passe : Date de naissance (jjmmaaaa)

» Étape 3 : Renvoyer sur l'application de dépôt des pièces jointes, les pièces justificatives demandées lors de votre inscription.

Situation 2 : Vous étiez déjà inscrit l'année précédente ou êtes inscrit cette année à la faculté DSP mais pas à l'IEJ

Merci de passer au bureau 220 de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques ou d'envoyer un courriel à " secretariat.iej@uvsq.fr" pour demander la création d'un laissez-passer.

Situation 3 : Vous n'avez jamais été inscrit à l'UVSQ

- » Étape 1 : Faire une demande de "Validation des études" pour solliciter une inscription grâce à eCandidat.
- » Étape 2 : Confirmer votre candidature
- » Étape 3 : Attestation de l'Acquittement de la CVEC d'un montant de 105€ en 2026-2027 à régler auprès du CROUS sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr
- » Étape 4 : Inscription primo-entrants
 - » Identifiant : EC + N° de dossier eCandidat
 - » Mot de passe : Date de naissance (jjmmaaaa)

- » Étape 5 : Renvoyer sur l'application de dépôt des pièces jointes, les pièces justificatives demandées lors de votre inscription.

CARTE ETUDIANTE

- » Primo-entrants : Carte à venir chercher sur place au bureau 220 au sein de la Faculté de Droit et Sciences Politiques..
- » Renouvellement de la carte étudiante : Se rapprocher du service des inscriptions administratives à la Maison de l'étudiant.

Mise à jour possible uniquement si le dossier d'inscription est complet.

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES EN FORMATION INITIALE

L'inscription Pédagogique se réalise entre la mi janvier et le 30 avril 2027. Au delà du 30 avril, l'inscription au CRFPA 2027 ne sera plus possible.
Le choix de matière pourra être modifié par la suite jusqu'au 30 avril 2027.

Niveau de recrutement : Bac + 4

Inscription en formation continue

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN FORMATION CONTINUE

Contact :
Stéphanie AUBINEAU
5-7, boulevard d'Alembert

78280 Guyancourt
Tél : 01 39 25 51 17
stephanie.aubineau@uvsq.fr

Public concerné : salariés du secteur privé, intérimaires, agents de la fonction publique, travailleurs non-salariés, demandeurs d'emploi

- Téléchargez et complétez le dossier de candidature
- Financements

En formation continue, les candidats doivent s'acquitter du coût de la formation qui s'ajoute aux droits d' inscription. Votre inscription administrative sera enregistrée de façon définitive une fois la convention de formation professionnelle signée.

- Vous relevez de la **FORMATION CONTINUE** si vous êtes en reprise d'étude, c'est-à-dire que vous avez suspendu vos études et que vous êtes entrés dans la vie active (salariés, demandeurs d'emploi, ...) avant de reprendre un cursus universitaire
 - Frais d'inscription : 630 €
 - Préparation aux écrits et aux oraux : 860 €
 - Préparation aux oraux uniquement (dans le cadre d'une deuxième préparation) : 200 €

CARTE ETUDIANTE

- Primo-entrants : Carte à venir chercher sur place au bureau 220 au sein de la Faculté de Droit et Sciences Politiques..
- Renouvellement de la carte étudiante : Se rapprocher du service des inscriptions administratives à la Maison de l'étudiant.

Mise à jour possible uniquement si le dossier d'inscription est complet.

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES EN FORMATION CONTINUE jusqu'au 31 décembre 2026

L'inscription Pédagogique est à faire lorsque l'Inscription Académique est réalisée.
Le choix de matière pourra être modifié par la suite jusqu'au 30 avril 2027.

DATES IMPORTANTES

- **Enseignements :**
 - Emploi du temps : site de l'UVSQ > Portail Etudiant pour accéder à tous les outils de scolarité.

STAGES

- Etudiants en formation initiale : vous référer à l'encart « stages optionnels » en haut de cette page.
- Candidats en formation continue : la convention de stage doit être impérativement établie par votre gestionnaire formation continue.

Contenu de la formation

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Début des cours :
 - Mi-Janvier 2027

- Amplitude possible :
 - de 16h à 20h du lundi au vendredi
 - de 8h à 12h/13h les samedis matins

- Modalités :
 - Présentiel ou distanciel en fonction des matières et des enseignants
 - Certains cours se font via zoom
 - Il faudra tout de même prévoir des temps de présence pour d'autres cours

 - Devoirs, cas pratiques et examens blancs à rendre sur Ecampus

MÉTHODOLOGIE

- 2H CM de méthodologie sur la note de synthèse
- 2H CM de méthodologie sur le cas pratique

NOTE DE SYNTHÈSE (CRFPA : Matière d'admissibilité : épreuve de 5h et coefficient 3)

- 6 Notes de Synthèse : 1 entraînement par mois de janvier à juin.

Chaque entraînement donne lieu à 1 correction individuelle de la copie et 1 corrigé élaboré par l'enseignant.

DROIT DES OBLIGATIONS (CRFPA : Matière d'admissibilité : épreuve de 3h et coefficient 2)

- 40H CM

MATIÈRE DE SPÉCIALITÉ AU CHOIX DE L'ÉTUDIANT (CRFPA : Matière d'admissibilité : épreuve de 3h et coefficient 2)

Une matière à choisir entre :

- Droit civil
- Droit pénal
- Droit administratif
- Droit des affaires
- Droit européen et international
- Droit social
- Droit fiscal

La matière de spécialité est appréhendée au travers d'un ou plusieurs fascicule élaboré par l'enseignant, comprenant : le rappel des notions de bases, l'actualisation et cas pratique à réaliser par l'étudiant.
Le cas pratique donne lieu à une correction individuelle par l'enseignant et à la diffusion d'un corrigé.

PROCÉDURES (CRFPA : Matière d'admissibilité : épreuve de 2h et coefficient 2)

Une matière à choisir entre :

- Procédure civile
 - 30H CM
- Procédure pénale
 - 20H CM
- Procédure administrative contentieuse
 - 20H CM

La matière est dispensée classiquement sous forme de cours.

PRÉPARATION AU GRAND ORAL DE LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX (CRFPA : Matière d'Admission : épreuve de 45 min et 1h de préparation coefficient 4)

Des entraînements en tant que candidat ou membre du jury sont proposés.
Des fascicules sur des thématiques d'actualité sont diffusés aux étudiants.
Des cours sont aussi proposés.
Un atelier théâtre dispensé par une professionneelle vient compléter la formation au Grand Oral.

ANGLAIS JURIDIQUE (CRFPA : épreuve de 15min + 15 min de préparation et coefficient 1)

- 20H TD

EXAMEN BLANC DU CRFPA (En distanciel à votre rythme sur une semaine banalisée)

Cette épreuve est généralement organisée début juin.

- 1 sujet type CRFPA pour chaque matière
- 1 semaine pour rendre vos devoirs à votre rythme sur Ecampus
- Des corrigés individuels
- Une correction générale

Adresses et coordonnées

Adresse
Faculté de Droit et de science politique
3 rue de la division Leclerc - 78280 Guyancourt
Standard : 01 39 25 53 13

Enseignants responsables

Directrice de l'IEJ : Madame Nadège REBOUL-MAUPIN
Directrice adjointe de l'IEJ : Madame Clara BERNARD-XEMARD

Secrétariat pédagogique
Ophélie FRANCART
secretariat.iej@uvsq.fr
Tél. : 01 39 25 52 63

Bureau des stages
Tél : 01 39 25 52 63
stages.dsp@uvsq.fr
Lien Procédure à suivre

Inscription Administrative - Formation Initiale
Maison de l'étudiant
1 allée de l'astronomie
78280 Guyancourt

Inscription Administrative - Formation Continue (Reprise d'études)
Stéphanie AUBINEAU
5-7, boulevard d'Alembert
78280 Guyancourt
Tél : 01 39 25 51 17
stephanie.aubineau@uvsq.fr
Direction des Études, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DEFIP)
Service Orientation et Insertion Professionnelle

Tél : 01 39 25 56 10
orientationsqy.defip@uvsq.fr